DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE D'EYRES-MONCUBE

PROCES- VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2023 à 20h00, à la salle du Conseil, sous la Présidence de Bernard LABADIE, Maire, en session ordinaire.

<u>Membres présents</u>: LABADIE Bernard, LABADIE Benoît, BARROUILHET Laurence, DUTOYA Didier, BOUNIORT Jean-Marc, CHAPUY Ligia, CLAVÉ Séverine, DUCOS Bruno, DARBINS Jean-Jacques, LEFRANC Hervé

Membres excusés : MEUNIER Monique

Secrétaire de séance : BARROUILHET Laurence

<u>Date de convocation</u>: 25 avril 2023

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE le procès-verbal du 20 mars 2023.

DCM2023_16: Avenant à la convention pôles retraites et protection sociale 2020-2022

Monsieur le Maire explique que le CDG 40 est toujours en attente de la signature d'une nouvelle convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en qualité de gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFP. Aussi le CDG 40 propose un avenant à la convention retraite 2020-2022 pôles retraites et protection sociale, afin d'éviter que les collectivités adhérentes n'aient plus de conventionnement. Cet avenant est proposé dans les mêmes conditions techniques, juridiques et financières que la convention initiale 2020-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ:

- **APPROUVE** l'avenant à la convention initiale 2020-2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DCM2023_17 : Déclassement d'une partie du chemin rural « de la Fontaine »

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu la délibération en date du 12 décembre 2022 décidant de lancer la procédure de cession d'une partie du chemin rural « de la Fontaine »

Vu l'arrêté municipal en date du 13 janvier 2023, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 février 2023 au 10 mars 2023 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le déclassement d'une partie du chemin rural « de la Fontaine »

DCM2023_18: Vente d'une partie du chemin rural « de la Fontaine »

Vu la délibération en date du 12 décembre 2022 décidant de lancer la procédure de cession d'une partie du chemin rural « de la Fontaine »

Vu l'arrêté municipal en date du 13 janvier 2023, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 février 2023 au 10 mars 2023 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que Monsieur et Madame RENE-BAZIN Matthieu souhaite acheter à la commune une partie du chemin rural de la Fontaine cadastrée C 543 d'une surface de 176 m²,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de vente à 8.15 € euros par mètre carré
- Décide la vente de la parcelle C 543 d'une surface de 176 m² à Monsieur et Madame RENE-BAZIN Matthieu,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;
- Dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge des acheteurs.